



**ATELIER ACP–CTA–ONU FEMMES SUR L’AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES :
NE LAISSER PERSONNE SUR LE CÔTÉ**

Rapport final et recommandations

Bruxelles, les 27 et 28 février 2017



ATELIER ACP–CTA–ONU FEMMES SUR L’AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES : NE LAISSER PERSONNE SUR LE CÔTÉ

Rapport final et recommandations

Bruxelles, les 27 et 28 février 2017

Introduction

La première journée de l’atelier consultatif sur l’autonomisation économique des femmes, co-animé par le Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU Femmes), s’est déroulée le 27 février 2017. Cette journée a été marquée par des discussions riches et très fructueuses sur le rôle des femmes ainsi que sur les opportunités et les défis liés à l’autonomisation économique de toutes les femmes et filles en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, et sur la scène internationale. Ces discussions ont été guidées et alimentées par les priorités programmatiques d’ONU Femmes dans ce domaine, à savoir :

1. Promouvoir l’accès des femmes à la terre et aux ressources productives pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques ;
2. Favoriser les mêmes opportunités économiques pour les femmes entrepreneures à travers des politiques d’approvisionnement et d’investissement discriminatoires en leur faveur ; et
3. Promouvoir la représentation et l’entreprenariat des femmes dans le secteur de l’industrie extractive.

Cette initiative conjointe intervient à un moment très crucial, précédant la célébration de la journée internationale de la femme et la soixante-et-unième réunion de la Commission sur la condition de la femme, qui se tiendra du 13 au 24 mars 2017 à New York, et à une période où la communauté internationale a souscrit des engagements sans précédent en faveur de l’égalité homme-femme et de l’autonomisation des femmes dans le cadre du programme pour le développement durable à l’horizon 2030. Par ailleurs, l’atelier s’inscrit dans l’approche mise en place en 2016 par le Secrétaire général à travers la création d’un groupe de haut niveau sur l’autonomisation économique des femmes, qui réunit d’éminentes personnalités provenant de l’Union européenne, de certains gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile.

L’autonomisation économique des femmes est au cœur des valeurs, du cadre juridique et des politiques de l’Union européenne, à l’instar du programme de développement à l’horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), qui tiennent véritablement compte du rôle des femmes. En 2015, l’Union européenne a adopté le plan d’action 2016-2020 pour l’égalité homme-femme au titre de son Action extérieure, avec pour objectif de renforcer la coordination et la cohérence au sein de l’UE et d’exhorter ses délégations et Etats membres à mener des actions soutenant l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes à l’échelle mondiale. L’ensemble de la programmation de l’UE fait actuellement l’objet d’une revue à mi-parcours, dont l’autonomisation des femmes et l’égalité homme-femme constitueront des aspects cruciaux. En 2014, le Groupe ACP a également adopté une stratégie de développement du secteur privé qui accorde une priorité à la promotion des femmes entrepreneures.

Les remarques préliminaires ont été faites par Dr. Patrick I Gomes, Secrétaire général du Groupe ACP, et ont été suivies par les interventions de Mme Maria-Noel Vaeza, Directrice de la Division des Programmes, ONU femmes, M. Uffe Jensen, au nom de Marjeta Jager, Directrice générale adjointe de la DEVCO, et Dr Hjordis Ogendo, DEVCO, Mme Mara Marinaki, Conseillère principale pour les questions liées à l'égalité homme-femme et à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, Service européen d'action extérieure (SEAE).. La séance d'ouverture était présidée par Dr. Fatumanava III Dr. Pao'lelei Luteru, Ambassadeur de Samoa.

Une session sur les objectifs de développement durable (ODD) et la pertinence de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour la réalisation de l'Agenda 2030 a permis d'écouter les points de vue des ACP, de la Commission européenne et d'ONU Femmes. Mme Diana Ofwona, Directrice régionale des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a évoqué les ODD sous la perspective de genre en soulignant les opportunités et les défis à venir. De plus, Mme Tonni Brodber, directrice du Bureau multipays des Nations Unies dans les Caraïbes, a apporté l'expérience de sa région et les programmes et interventions actuels visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes dans les Caraïbes.

En œuvrant pour l'autonomisation économique des femmes, notamment à travers ses initiatives de programmation phares (FPI), ONU Femmes privilégie un axe majeur pour mettre en œuvre son mandat et aider les Etats membres à honorer leurs engagements relatifs à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes, tels que stipulés dans l'objectif de développement durable 5.

Dans le cadre de l'atelier de consultation, les trois domaines thématiques suivants ont fait l'objet de discussions:

1. Promouvoir l'accès des femmes aux ressources foncières et productives en vue d'une agriculture résiliente au changement climatique

L'initiative de programmation phare d'ONU Femmes concernant l'agriculture résiliente face au changement climatique a fait l'objet d'une communication, avec un accent particulier sur ses quatre composantes : (i) la mise en place de politiques appropriées ; ii) le développement des compétences, iii) l'accès aux financements et iv) l'accès aux marchés. Le programme en question est actuellement mis en œuvre au Cameroun, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Liberia, au Malawi, au Niger, au Rwanda, trois autres pays bénéficiaires étant envisagés, à savoir le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria.

Un certain nombre d'initiatives concrètes ont été exposées afin de mettre en lumière les défis et les opportunités dans ce domaine. Les communications à cet égard ont été présentées par Mme Isolina Boto (CTA) sur la présence des femmes dans l'agro-industrie dans les pays ACP ; Mme Mame Khary Diene, Présidente Directrice générale de Bio Essence au Sénégal ; et l'ambassadeur Eliane Berthe Mokodopo, (Conférence internationale sur la région des Grands Lacs).

Des contributions supplémentaires ont été fournies par l'ambassadeur du Gabon, qui a partagé l'expérience de son pays dans la promotion de l'égalité homme-femme et de l'agro-industrie pour favoriser le développement durable et la croissance. Son intervention a été suivie par celle de l'ambassadeur du Ghana, qui a exhorté l'UE à travailler plus étroitement avec les gouvernements afin d'appuyer le secteur agricole, puis par celle du représentant de l'OIF, qui a exprimé le vif intérêt de son organisation à soutenir les activités agricoles résilientes face au changement climatique en Afrique de l'Ouest et de centrale.

2. Promouvoir l'égalité des chances pour les femmes entrepreneures à travers des politiques volontaristes en matière de passation de marchés, d'investissement et de chaînes de valeur

Les politiques volontaristes en matière de passation de marchés ont été largement débattues à travers les interventions de plusieurs représentants provenant aussi bien du secteur public que privé et d'ONU Femmes. Les discussions ont souligné le rôle clé de la passation de marchés en tant qu'outil au service de la croissance économique inclusive et l'importance d'influer sur les législations afin de promouvoir les entreprises détenues par des femmes et de leur permettre d'avoir accès aux opportunités liées aux marchés publics.

Les femmes sont confrontées à des difficultés concernant i) l'accès aux outils financiers adaptés et aux opportunités d'investissement ; ii) le renforcement des capacités (notamment l'étiquetage, la stratégie de marque, la protection des droits de propriété intellectuelle) ; iii) la création de réseaux solides à travers lesquels un appui pourrait être mobilisé; iv) l'accès aux marchés. Pour remédier à ces obstacles, il conviendrait de mettre au point des solutions innovantes permettant aux femmes de ne pas se contenter uniquement des petits marchés traditionnels mais de viser des contrats plus importants.

Des expériences de terrain ont été partagées par Mme Alberta Vitale (Women in Business Inc, Samoa), Mme Yinka Bandele (Secrétariat du Commonwealth), Mme Karen Fueg (Bureau d'ONU Femmes au Kenya), Mme Candide Leguede (Women Entrepreneurs Federation, CEDEAO), Mme Pamela Hamilton (Agence des Caraïbes pour le développement des exportations) et Mme Marie Engama (PROPAC, Cameroun). Les contributions ont également été partagées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

3. Promouvoir la représentation et l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'industrie extractive

Deux communications sur le rôle des femmes dans l'industrie extractive ont passé en revue l'expérience liée au programme de développement des minerais en Ouganda et au programme d'ONU Femmes au Mali portant sur l'autonomisation économique des femmes dans le secteur minier.

Bien que souvent perçue comme un facteur de croissance, l'industrie extractive ne contribue pas nécessairement à créer des emplois et de la richesse en faveur des ménages, notamment les femmes. Celles-ci sont généralement exclues des principales activités économiques formelles, d'où l'impossibilité pour elles de bénéficier d'un appui financier et des opportunités d'affaires.

Face à ces défis, les femmes ont besoin d'être encouragées et soutenues pour parvenir à des fonctions de haut niveau dans ce secteur à prédominance masculine et devenir des décideurs afin d'aider d'autres femmes à tirer avantage du revenu généré par une industrie riche.

A cet égard, des expériences ont été partagées par Mme Caroline Ngonze (programme ACP-UE pour le développement des minerais), Mme Oulimata Sarr (Conseillère économique régionale, ONU Femmes), Mrs. Stella Okenwa (Experte, ADNE-Diaspora africaine en Europe Europe), et Mme Yinka Bandele (Secrétariat du Commonwealth).

4. Recommandations finales :

Au terme des travaux, l'atelier a recommandé un ensemble d'actions qui s'avèrent essentielles pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans les trois régions cibles ainsi qu'à travers le monde. Les recommandations ci-après ont émergé des discussions:

- **Données désagrégées:** des données désagrégées par sexe s'avèrent indispensables pour éclairer les différentes politiques et interventions ;
- **Réseaux d'organisations féminines:** il y a lieu de promouvoir les réseaux d'organisations féminines afin d'aider les femmes à avoir accès aux formations, au savoir, aux ressources, aux opportunités financières et aux marchés ;
- **Accès au financement:** une coopération avec les organismes financiers est cruciale pour faciliter la mise en place de lignes de crédit destinées à financer les activités des chaînes de valeur potentiellement rentables et de faire en sorte que l'accès des femmes au financement leur ouvre également des perspectives en matière de renforcement des capacités ;
- **Plaidoyer en faveur d'un réexamen des politiques publiques:** il conviendrait d'offrir aux femmes un accès aux marchés et à d'autres opportunités économiques dans les différents secteurs d'activités, tels que l'agriculture, la passation des marchés publics et privés et l'industrie extractive) à travers les trois régions d'Afrique, des Caraïbes et le Pacifique ;
- **Accès des femmes aux postes à responsabilité:** Afin de réaliser une véritable égalité, les femmes doivent avoir voix au chapitre et prendre des décisions dont pourraient bénéficier d'autres femmes intervenant dans la chaîne de valeur. Le temps des petites interventions et des microcrédits est révolu. Dorénavant, les femmes doivent pouvoir accéder à de véritables opportunités tant en ce qui concerne le financement que la création d'entreprises évolutives.
- **Coopération Sud-Sud:** A l'avenir, les activités des parties prenantes concernées visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes doit comporter une forte composante coopération Sud-Sud.

5. Prochaines étapes :

La seconde journée de l'atelier de consultation ACP-CTA-ONU Femmes s'est poursuivie avec l'adoption de la déclaration d'engagement conjoint ACP-ONU Femmes à agir, qui orientera les interventions futures destinées à promouvoir et à renforcer l'autonomisation économique des femmes non seulement à travers une approche intégrée impliquant les gouvernements ainsi que les partenaires publics et privés, mais aussi la mise en œuvre à grande échelle et la diffusion des pratiques couronnées de succès.

Le Groupe ACP et ONU-Femmes mettront au point un plan d'action, qui servira de base aux interventions concrètes dans les principaux domaines identifiés, à savoir :

1. l'accès des femmes aux ressources foncières et productives en vue d'une agriculture résiliente au changement climatique ;
2. l'égalité des chances pour les femmes entrepreneures à travers des politiques volontaristes en matière de passation de marchés, d'investissement et de chaînes de valeur ; et
3. la représentation et l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'industrie extractive.